

Page : 1

Edition révisée n° : 8

Date : 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche : 9 / 7 / 2013

Sanolinge Pastilles

910503

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Pastilles linge 21g

Code du produit : 910503

Nom commercial : Sanolinge Pastille

Type de produit : Détergent.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Domestique. Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société SANOGIA

PA du Plateau de SIGNES 94 allée d'Helsinki – BP 50774 – 83870 SIGNES : contact@sanogia.com

Nom et fonction de la personne

responsable Producteur

: Nouvelle Compagnie des Détergents et du Savon de Marseille

66 chemin de Ste Marthe 13014 Marseille FRANCE Site internet : cdsm-info.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : 0033(0)4.98.00.00.02

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) Nº 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Corrosion cutanée - Catégorie 1B - Danger - (CLP : Skin Corr. 1B) - H314

Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



Pictogramme(s) de dangerGHS05Mention d'avertissementDanger

• Mention de danger : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Généraux : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/un équipement de protection du visage.

Intervention : P301+330+331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+361+353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304+340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

SANOGIA

PA du Plateau de SIGNES 94 allée d'Helsinki – BP 50774 – 83870 SIGNES En cas d'urgence : 0033(0)4.98.00.00.02



Page : 2

Edition révisée n°:8

Date: 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche: 9 / 7 / 2013

Sanolinge Pastilles

910503

En cas d'urgence : 0033(0)4.98.00.00.02

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage : P405 - Garder sous clef.

Considérations relatives à l'élimination: P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux

ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou

internationale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers :

Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation

Substance / Préparation : Préparation.

Composants: Ce produit est dangereux.Substance(s) dangereuse(s): Ce produit est dangereux.

		. So produit out dangeroum					
Nom de la substance		Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Carbonate de sodium		Entre 15 et 25 %	497-19-8	207-838-8	011-005-00-2	01-2119485498-19	Xi; R36
							Eye Irrit. 2;H319
Carbonate de sodium peroxyhydraté	:	Entre 10 et 15 %	15630-89-4			01-2119457268-30	O; R8 Xn; R22 Xi; R41
							Acute Tox. 4 (Oral);H302 Ox. Sol. 2;H272 Eye Dam. 1;H318
Métasilicate de disodium	:	Entre 5 et 10 %	6834-92-0	229-912-9	014-010-00-8		C; R34 Xi; R37
							Skin Corr. 1B;H314 STOT SE3;H335
Disilicate de delta-disodium	:	Entre 1 et 5 %	13870-28-5	237-623-4		01-2119485031-47-0000	Xi; R36
							Eye Irrit. 2;H319
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	:	Entre 1 et 5 %	68411-30-3	270-115-0			Xn; R22 Xi; R38-41
							Skin Corr. 1C;H314 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Eye Dam. 1;H318
Alcool C12-14 ethoxylé 70E	:	Entre 1 et 5 %	68439-50-9				Xi; R41
							Eye Dam. 1;H318
Lauryl Sulfate de sodium	:	Entre 1 et 5 %	85586-07-8			01-2119489463-28-0002	Xn; R22 Xi; R38-41
							Eye Dam. 1;H318 Skin Irrit. 2;H315 STOT SE3;H335
(1-hydroxyethylidene)biphosphonate de sodium	:	Entre 0,01 et 1 %	29329-71-3	249-559-4		01-21195510382-52-0001	Xn; R22 Xi; R36
							Acute Tox. 4 (Oral);H302 Eye Irrit. 2;H319
(1)-1-méthyl-4-(1-méthylvinyl) cyclohexène	:	Entre 0,01 et 1 %	7705-14-8	231-732-0	601-029-00-7		R10 Xi; R38 R43 N; R50-53
							Flam. Liq. 3;H226 Skin Irrit. 2;H315 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410
Amylase, alpha-	:	Entre 0,01 et 1 %	9000-90-2	232-565-6	647-015-00-4		R42
							Resp. Sens. 1;H334
2-(4-tert-Butyl benzyl) propionaldehyde (Lilial)	:	Entre 0,01 et 1 %	80-54-6	201-289-8			Carc. Cat. 3; R40 Xn; R62 Xn; R22 Xi; R38 R43 N; R51-53



Page : 3

Edition révisée n° : 8

Date: 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche: 9 / 7 / 2013

Sanolinge Pastilles

910503

SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Acute Tox. 4 (Oral);H302 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Chronic 2;H411

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation : Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur, les

clignotements, le larmoiement ou la rougeur persistent.

Ingestion : Rincer la bouche. Cracher.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptome connu à ce jour

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie la décomposition thermique peut produire des fumées toxiques et/ou corrosives suivantes : Oxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Non combustible.

Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Incendies avoisinants : Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection adéquat.

Pour les secouristes : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

Rincer abondamment à l'eau. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

SANOGIA En cas d'urgence : 0033(0)4.98.00.00.02



Page: 4

Edition révisée n°:8 Date: 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche: 9 / 7 / 2013

Sanolinge Pastilles

910503

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant

de quitter le travail.

Mesures techniques de protection : Protéger du gel.

Précautions spéciales : Eviter toute exposition inutile.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations

de brouillards et/ou de vapeurs. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Précautions lors du maniement et de

l'entreposage

: Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

TLV© -TWA [mg/m³] : Aucune donnée disponible. VLE - France [mg/m³] : Aucune donnée disponible. : Aucune donnée disponible. VME - France [mg/m³]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition Protection individuelle

 Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

• Protection des mains : Gants.

• Protection de la peau : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

• Protection des yeux : Lunettes.

 Autres : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Pastille ronde blanche à points bleus

Couleur : Poudre blanche à point bleu

9.1.b. Odeur

PC28: Parfums, produits parfumés

9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

10.5

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Non applicable.

SANOGIA En cas d'urgence : 0033(0)4.98.00.00.02



Page : 5

Edition révisée n° : 8

Date : 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche: 9 / 7 / 2013

Sanolinge Pastilles

910503

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Non applicable.

9.1.g. Point d'éclair

Non applicable.

9.1.h. Taux d'évaporation

Non applicable.

9.1.i. Inflammabilité

Non applicable.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Non applicable.

9.1.k. Pression de vapeur

Non applicable.

9.1.I. Densité de vapeur

Non applicable.

9.1.m. Densité relative

Non applicable.

9.1.n. Solubilité

Complète.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Non applicable.

9.1.p. Température d'auto-iinflammabilité

Non applicable.

9.1.q. Température de décomposition

Non applicable.

9.1.r. Viscosité

Non applicable.

9.1.s. Propriétés explosives

Aucune donnée disponible.

9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

Réserve acide ou alcaline [g NaOH/ : Aucune donnée disponible.

100g]

Température critique [°C] : Non applicable.

SANOGIA En cas d'urgence : 0033(0)4.98.00.00.02



Page: 6

Edition révisée n°:8 Date: 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche: 9 / 7 / 2013

Sanolinge Pastilles

910503

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir section 10.3. "possibilité de réactions dangereuses"

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Non connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Non connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être

générés

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

• Toxicité aiguë : Aucune donnée disponible. • Corrosion cutanée/irritation cutanée : Aucune donnée disponible. : Aucune donnée disponible.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : Aucune donnée disponible. · Sensibilisation respiratoire ou : Aucune donnée disponible. cutanée

• Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Aucune donnée disponible.

Inhalation (rat) [mg/l] (6 heures / 24

heures)

: Aucune donnée disponible.

 Cancérogénicité : Aucune donnée disponible. • Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible. • Toxicité spécifique pour certains : Aucune donnée disponible. organes cibles - exposition unique

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Aucune donnée disponible.

- LD50 Admin.cutanée(lapin) [mg/

kg] Danger par aspiration : Aucune donnée disponible.

Administration cutanée (lapin-rat) [mg/kg/24 heures]

: Aucune donnée disponible. : Aucune donnée disponible.

- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg/24h]

: Aucune donnée disponible. : Aucune donnée disponible.



Page : 7

Edition révisée n° : 8

Date : 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche: 9 / 7 / 2013

910503

Sanolinge Pastilles

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques

CL50 96 Heures - poisson [mg/l] EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : Aucune donnée disponible.: Aucune donnée disponible.

: Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

IC50 72h Algae [mg/l]

Persistance - dégradabilité : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de

biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la

demande du producteur de détergents.

DBO5 [mg/l] DCO [mg/l] : Aucune donnée disponible.: Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale : Non classé.

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatives aux détergents.

Ce mélange respecte les règlements Européen (CE) n°648/2004 et n°9007/2006 relatifs à la classification, l'étiquetage et l'emballages des mélanges.

Etiquetage selon règlement n°648/2004 et n°9007/2006:

Moins de 5%: Savon, phosphonates, agents de surface non ioniques, polycarboxylates

De 5% à moins de 15%: agents de surface anioniques

De 15% à moins de 30%: agents de blanchiment oxygénés, zéolite

Contient également: enzymes, azurants optiques, parfum (limonène, butylphenylmethyl propional)

Contient:

Carbonate de sodium péroxyhydraté n°15630-89-4

SANOGIA En cas d'urgence : 0033(0)4.98.00.00.02



Page: 8

Edition révisée n°:8 Date: 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche: 9 / 7 / 2013

910503

Sanolinge Pastilles

SECTION 15 Informations réglementaires (suite)

Métasilicate de sodium 6834-92-0 Alkylbenzene sulfonate 68411-30-3 Alcool C12-14 éthoxylé 7OE 68439-50-9

Less than 5%: soap, phosphonates, non-ionic surfactants, polycarboxylates

5% or over but less than 15%: anionic surfactants, zeolite

Contains: enzymes, optical brighteners, perfumes (limonene, butylphenylmethyl propional)

Contains: sodium carbonate peroxyhydrate (CAS: 15630-89-4), anhydrous sodium metasilicate (CAS: 6834-92-0), sodium

alkylbenzenesulfonate (CAS: 68411-30-3), ethoxylated alcool C12-14 7OE (CAS: 68439-50-9)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases H pertinentes (Section 3)

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 - Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 5 - Attention - H302

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des

voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP: STOT SE 3) - H335

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des phrases R pertinentes (§ 3)

R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.

R10: Inflammable.

R22: Nocif en cas d'ingestion.

R34 : Provoque des brûlures. R36: Irritant pour les yeux.

R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

R38: Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

R62 : Risque possible d'altération de la fertilité.

Autres données : Aucun(e). Révision

Date d'impression : 10/3/2015

Ce document a été préparé conformémént aux conditions requise pour les FDS d'après le texte de : "OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200."

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à

SANOGIA En cas d'urgence : 0033(0)4.98.00.00.02 PA du Plateau de SIGNES



l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

En cas d'urgence : 0033(0)4.98.00.00.02